



Résolution 2024-07-R01

Conférence régionale SST de l'AFPC-QC

Attendu que la conférence régionale SST de l'AFPC-QC aura lieu du 25 au 27 octobre 2024;

Attendu que le règlement 3 de la section locale 10005 mentionne que : les participants seront déterminés lors des réunions mensuelles. Cette discussion sera fondée en fonction des contraintes budgétaires, la pertinence du contenu des événements ainsi que le bien-fondé sur la participation de chacun des membres. La délégation devra être approuvée par l'exécutif, lors d'un vote.

Il est résolu de désigner Sabrina Williams et Marie-Eve Gélinas en tant que délégués;

Il est de plus résolu que tous les frais non couverts par l'AFPC QC seront assumés par la section locale.

Proposé par Sabrina Williams

Secondé par Marie-Eve Gélinas

Adopté le :

Kelly Pothier

Secrétaire SEI 10005